[Text]

y a lieu, de réagir beaucoup plus rapidement. Maintenant, la vérification se continue, les discussions se continuent avec le ministère jusqu'au point où on finalise le rapport; et on arrive à la publication qui se rend aux membres du Parlement.

Le ministère va souvent être mis au courant d'un problème, peut-être six mois ou huit mois avant que le rapport soit déposé en Chambre. Nous considérons qu'il est très important, dès que l'on découvre quelque chose de sérieux, d'en faire part aux personnes responsables pour qu'elles puissent prendre les mesures appropriées.

Le président: Oui, je comprends ça. Ma question est simple: Est-ce que c'est public, oui ou non?

M. Dubois: Au début, ces discussions-là sont tenues oralement; puis les discussions qui se poursuivent sont les ébauches du chapitre qui éventuellement paraît dans le rapport annuel. Alors oui, l'observation sérieuse, qui est d'importance pour le Parlement, va devenir publique dans le rapport du vérificateur général. On ne fait pas de rapports distincts écrits qui ne sont pas publics. Il y a des rapports qui peuvent être soumis au niveau du ministère pour des observations que l'on juge sans importance pour les membres du Parlement, c'est ce qu'on appelle une lettre de gestion, par exemple. Il y a certains rapports de ce niveau-là qui peuvent être donnés au ministère et qui ne sont pas publics. Par contre, ces rapports-là sont soumis à la Loi sur l'accès à l'information, si quelqu'un désire les voir.

Le président: D'accord. Vous n'avez donc pas de pouvoir exécutoire. Vous avez un pouvoir de persuasion, un pouvoir de dissuasion, parce que vous le mettez dans votre rapport, mais vous ne pouvez pas commander à un ministère de corriger sur le champ ou sur le tas une pratique qui serait, d'après vous, irrégulière ou même frauduleuse.

M. Dubois: C'est exact. Nous n'avons aucun pouvoir exécutoire.

Mr. Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): First of all, Mr. Desautels, let me also welcome you to the committee and to your new position as Auditor General.

I just want to pick up on what Mr. Kempling was talking about—the reasonable cycle aspect of what you have set out in the estimates. You have talked about weighing the risk in each department. I notice, for instance, that in some cases, such as 18 years in the Department of National Defence, you talk about lengthening the cycle. This is on page 23 of the estimates. Do you first of all go in and do a fairly substantial audit of each department and weigh the risk in that department before you decide what cycle you will be using to audit those departments?

• 0945

Mr. Desautels: I will ask Mr. Dubois to respond.

Mr. Dubois: Every year we go through a very significant planning process which leads to two products. One is a multi-year plan on all entities, and the other is the annual detailed plan for the year to come.

The multi-year plan is based on an analysis of the entity throughout the years and the knowledge of that particular entity's team. We look at all the aspects of that entity and subdivide it into the major issues that we feel have to be [Translation]

discussions with the department until the report is finalized. This is followed by the publication of the report and its distribution to members of Parliament.

Often, a department will be made aware of a problem six or eight months prior to the tabling of the report in the House. We feel it is very important to point out anything serious to the people in charge right away so that they can take appropriate measures.

The Chairman: Yes, I understand. My question is simple: Is it made public or not?

Mr. Dubois: Those discussions are first held orally; then we discuss drafts of the chapter which eventually appears in the annual report. So yes, the scrutiny, which is important for Parliament, becomes public in the Auditor General's report. We do not make any specific written reports that are not public. A report could be submitted to the department if it contains comments that would not be of interest to members of Parliament; it is what is called a management letter, for instance. Some reports of that nature can be given to the department and not made public. However, those reports are subject to the Access to Information Act, if someone wishes to see them.

The Chairman: I see. So you do not have any binding power. You have the power of persuasion or dissuasion, because you include it in your report, but you cannot order a department to correct on the spot a practice which you feel is irregular or even fraudulent.

Mr. Dubois: That is right. We do not have any enforceable power.

M. Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur Desautels, je voudrais d'abord vous souhaiter la bienvenue au comité et à votre nouveau poste de vérificateur général.

Je voudrais revenir à ce que disait M. Kempling sur la question d'un cycle raisonnable décrit dans le Budget des dépenses. Vous avez parlé de l'évaluation du risque pour chaque ministère. Je vois, par exemple, que dans certains cas, comme les 18 ans au ministère de la Défense nationale, il y a mention de prolongation du cycle de vérification. Cela se trouve à la page 23 du Budget des dépenses. Faites-vous d'abord une vérification assez détaillée de chaque ministère pour ensuite évaluer leur risque pour ce ministère-là avant de décider quel cycle vous utiliserez?

M. Desautels: Je demanderais à M. Dubois de répondre.

M. Dubois: Chaque année, à l'issue d'un processus de planification, nous obtenons un plan pluriannuel pour tous les organismes d'une part et d'autre part un plan annuel détaillé pour l'année à venir.

Le plan pluriannuel est basé sur une analyse de l'organisme portant sur plusieurs années ainsi que sur l'équipe de travail. Nous prenons donc en compte toutes les caractéristiques de l'organisme en les répartissant sur les